

18.10.2009 - 10:03 Uhr

comparis.ch : enquête sur le blocage des contrats pour les franchises à option - Politique de santé : la population refuse de se tirer une balle dans le pied

Zürich (ots) -

Remarque : les graphiques «pour ou contre le blocage des contrats sur trois ans» peuvent être téléchargés en format pdf sur www.presseportal.ch/fr/pm/100003671.

La commission de santé publique du Conseil des Etats débattrait demain des mesures à prendre pour endiguer l'évolution des coûts de la santé. Un blocage des contrats sur trois ans pour les 3,5 millions d'assurés, à peu près, à avoir une franchise à option à l'heure actuelle, en fait partie. L'objectif est d'empêcher que les personnes ayant opté pour une franchise à option ne jouent au yoyo avec leur franchise en fonction de leurs anticipations de dépenses de santé. Une enquête représentative de comparis.ch, le comparateur sur internet, montre aujourd'hui que les assurés ne se comportent pas ainsi. La mesure prévue serait donc un coup d'épée dans l'eau mais soumettrait, pendant trois ans, les assurés ayant une franchise élevée au bon vouloir de leur caisse maladie pour ce qui est des primes ; et devrait faire flamber les dépenses de santé.

Plus de la moitié des assurés adultes ont une franchise élevée et bénéficient en contrepartie d'un rabais sur leurs primes, parce qu'ils paieraient nettement plus de leur poche s'ils venaient à tomber malade. Toutefois, il leur a récemment été reproché de repousser exprès des opérations nécessaires sur le plan médical, pour pouvoir abaisser leur franchise juste avant. Et d'opter à nouveau pour une franchise élevée une fois les soins terminés, pour profiter à nouveau de rabais sur leurs primes. C'est à ce comportement qu'a souhaité mettre un terme le Conseil National, en votant l'interdiction de changer de franchise, et même de caisse, pendant trois ans. Demain, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats débattrait de cette proposition.

Le problème, c'est que ni les caisses maladie, ni les politiciens, ne sont en mesure d'attester de ce comportement présumé faits et chiffres à l'appui. Pour y voir plus clair, comparis.ch, le comparateur sur internet, a donc creusé cette question dans le cadre d'un sondage représentatif, et l'institut Demoscope, mandaté par comparis.ch, a mené l'enquête : 1 222 personnes interrogées résident en Suisse romande, italienne et alémanique, entre fin septembre et début octobre. L'étude effectuée montre que le comportement auquel le Conseil National veut soi-disant faire barrage, n'existe quasiment jamais dans la réalité.

Des assurés conscients de leurs responsabilités
Les franchises à option existent depuis 1987. Seules 3 personnes interrogées sur 1 222 (soit 0,2 %) sont allées au bout du système des franchises en repoussant des soins nécessaires, une fois, afin de pouvoir abaisser leur franchise auparavant. Et en ré-augmentant leur franchise une fois guéris. 2 % de plus n'ont pas retardé leur opération, mais ont abaissé leur franchise le jour où des soins coûteux se sont profilés, pour ensuite la rehausser. « Les résultats de cette étude montrent que les opportunistes de la franchise, exploitant sans vergogne le système, ne sont pas une réalité » conclut Richard Eisler, le P.D.G. de comparis.ch.

La mesure prévue est tout sauf favorable aux assurés
Ainsi le blocage du contrat sur trois ans, déjà voté par le Conseil National, ne lutterait contre aucun comportement réel, mais aurait de considérables répercussions sur tous les assurés ayant opté pour une franchise à option. Ces derniers ne pourraient plus changer de caisse

pendant trois ans. « Ces contrats abusifs édictés par l'Etat sont un scandale. Les caisses maladie pourraient alors assainir leurs finances sur le dos des assurés ayant une franchise à option, en diminuant les rabais accordés aux franchises élevées pendant la durée imposée du contrat. Ce qui ferait grimper les primes des franchises à option plus que la moyenne, comme cette année, et les assurés seraient enchaînés à leur caisse maladie, pour le meilleur comme pour le pire, pendant trois longues années » explique Richard Eisler. « Cette mesure, telle que décidée par le Conseil National, revient à maintenir captifs les environ 3,5 millions d'assurés qui ont une franchise à option et ne profite qu'aux caisses maladie », poursuit R. Eisler. A ses yeux, il est incompréhensible que les hommes politiques aient pris une décision d'une telle portée sans s'appuyer sur des faits et des chiffres précis.

Echec programmé d'avance

Cette étude montre aussi que de nombreux assurés ayant une franchise à option ne veulent pas de ces nouvelles règles. Ainsi, 28 % des personnes interrogées ayant une franchise élevée ont indiqué qu'elles changeraient pour la franchise la plus basse si les desseins du Conseil National venaient à se concrétiser. Or, une petite franchise est toujours synonyme de primes élevées. A leur tour, ces dernières inciteraient évidemment à consommer davantage de prestations médicales. Parmi les personnes interrogées qui changeraient pour la franchise de base, 25 % en tout cas ont indiqué que, quitte à payer plus cher, elles iraient plus systématiquement chez le médecin ou à l'hôpital à l'avenir. « Ce blocage des contrats sur trois ans pour les assurés ayant une franchise à option fait partie d'un paquet de mesure visant à endiguer les dépenses de santé. Or il aurait exactement l'effet contraire. Non seulement cette mesure ne lutterait que contre que le phénomène fictif des opportunistes de la franchise, mais en plus elle encouragerait un comportement qui augmenterait les dépenses de santé de façon certaine », met en garde R. Eisler.

Mesure refusée à la majorité

Il n'est donc pas non plus surprenant que seulement 15 % approuvent cette interdiction de changer de caisse, tandis que trois cinquièmes des personnes interrogées rejettent clairement cette mesure. Or il s'avère que les assurés directement concernés, ceux qui ont une franchise à option, ne sont pas les seuls à rejeter le blocage des contrats sur trois ans. Une nette majorité d'assurés ayant la franchise de base, à peu près 60 %, se déclare aussi contre, comme en témoigne l'enquête.

Contact:

Richard Eisler, P.D.G.
Téléphone : 044 360 34 00
Natel : 079 629 63 60
Courriel : media@comparis.ch
www.comparis.ch